

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M <sup>mes</sup>	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Hervé Dancause	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

#### **1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8759-09-21 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyée par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 12 juillet 2021
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
  - 5.1- Nomination d'une responsable de la gestion des cours d'eau
  - 5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 323-2021 de la municipalité de Sainte-Louise
  - 5.3- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 500-2021 de la municipalité de Saint-Aubert
- 6- Transport de personnes
  - 6.1- Plan de développement du transport collectif 2021
- 7- Développement local et régional
  - 7.1- Entente de partenariat territorial portant sur les arts et les lettres en lien avec la collectivité de la Chaudière-Appalaches

- 7.2- Démarche Municipalité amie des aînés – Création d'un comité de pilotage pour la MRC de L'Islet
  - 7.3- Berce du Caucase
  - 7.4- Création d'une coopérative d'hébergement : demande à la MRC de L'Islet pour devenir membre de soutien
  - 7.5- Entente sur le projet «Signature innovation» de la MRC de L'Islet
  - 7.6- Projet collectif d'aménagement d'arrêts bienveillants hivernaux pour la MRC de L'Islet
- 8- Sécurité incendie
- 8.1- Entente relative à l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles des services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet
  - 8.2- Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale : dépôt d'une demande en lien avec l'entente relative à l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles des services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet
- 9- Développement économique
- 9.1- Révision du plan d'affectation des ressources
- 10- Administration
- 10.1- Rapport des dépenses autorisées du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021
  - 10.2- Ressources humaines
    - 10.2.1 Poste d'agent(e) de développement économique
- 11- Appui aux démarches pour l'obtention de places en garderie subventionnées de jour, de soir et de nuit au Milieu éducatif à horaire atypique (MÉHA) Les Noctambules
- 12- Internet haute vitesse : Volet Éclair
- 13- Gestion des matières résiduelles
- 14- Évaluation municipale
- 15- Cour municipale
- 16- Compte rendu des comités
- 17- Seconde période de questions pour le public
- 18- Autres sujets
- 19- Prochaine rencontre
- 20- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 18.1- Caution Office du tourisme
- 18.2- Réunions de travail

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

8760-09-21 Il est proposé par M<sup>me</sup> Anne Caron, appuyée par M<sup>me</sup> Denise Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 12 juillet 2021, tel que rédigé.

### 4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Une question est posée concernant le règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

### 5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 5.1- Nomination d'une responsable de la gestion des cours d'eau

8761-09-21 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a des compétences reconnues en matière de gestion des cours d'eau sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 14 mars 2016, M<sup>me</sup> Joanne Tardif est à l'emploi de la MRC à titre de technicienne en cours d'eau et est responsable de la gestion de l'ensemble des dossiers relatifs aux cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait important de mandater une personne dûment autorisée à représenter la MRC de L'Islet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec les dossiers de cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Caron et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet mandate M<sup>me</sup> Joanne Tardif comme personne responsable de la gestion des cours d'eau et que celle-ci soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires relatives à ces dossiers auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### 5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 323-2021 de la municipalité de Sainte-Louise

8762-09-21 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Louise a adopté le règlement numéro 323-2021 modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et le zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement et de sa résolution d'adoption a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 137.3 de la LAU, la résolution par laquelle le conseil de la MRC désapprouve le règle-

ment doit être motivée et identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes;

**CONSIDÉRANT QUE**

suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 323-2021 ne respecte pas les dispositions du document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) en autorisant les semi-remorques comme bâtiment complémentaire alors que ces derniers sont prohibés sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Sainte-Louise n'entend pas demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité de ses règlements aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Sainte-Louise entend adopter un règlement de remplacement pour corriger ses règlements au cours des prochaines semaines;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu que le conseil de la MRC de L'Islet enjoigne la municipalité de Sainte-Louise de remplacer le règlement numéro 323-2021 concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et le zonage par un règlement qui est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire à l'intérieur d'un délai de 120 jours.

**5.3- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 500-2021 de la municipalité de Saint-Aubert**

8763-09-21

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Saint-Aubert a adopté le règlement numéro 500-2021 modifiant le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE**

conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement et de sa résolution d'adoption a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

**CONSIDÉRANT QUE**

la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

**CONSIDÉRANT QU'**

en vertu de l'article 137.3 de la LAU, la résolution par laquelle le conseil de la MRC désapprouve le règlement doit être motivée et identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes;

**CONSIDÉRANT QUE**

suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 500-2021 ne respecte pas les dispositions du document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) en lien avec les aménagements qu'il est possible de réaliser dans une rive dont la pente est inférieure à 30 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aubert n'entend pas demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité de ses règlements aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aubert entend adopter un règlement de remplacement pour corriger son règlement au cours des prochaines semaines;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de L'Islet enjoigne la municipalité de Saint-Aubert de remplacer le règlement numéro 500-2021 concernant le zonage par un règlement qui est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire à l'intérieur d'un délai de 120 jours.

## **6- TRANSPORT DE PERSONNES**

### **6.1- Plan de développement du transport collectif 2021**

8764-09-21 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyée par M. Hervé Dancause et unanimement résolu d'adopter le *Plan de développement du transport collectif 2021 de la MRC de L'Islet*.

## **7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

### **7.1- Entente de partenariat territorial portant sur les arts et les lettres en lien avec la collectivité de la Chaudière-Appalaches**

8765-09-21 **CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaitent signer une entente avec la MRC de L'Islet afin d'améliorer et d'accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire de la Chaudière-Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes et unanimement résolu d'autoriser le préfet à signer l'Entente de partenariat territorial portant sur les arts et les lettres en lien avec la collectivité de la Chaudière-Appalaches.

### **7.2- Démarche Municipalité amie des aînés – Création d'un comité de pilotage pour la MRC de L'Islet**

8766-09-21 **CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'élaborer un plan d'action pour la question des personnes âgées afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux personnes âgées selon les étapes de la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage pour assurer l'élaboration de la politique et du plan d'action MADA, ainsi que son suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au bon cheminement de la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA est une façon de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu que la MRC de L'Islet procède à la création d'un comité de pilotage sous la responsabilité de l'élue responsable des questions aînés (RQA) composé de :

- Un(e) représentant(e) issu(e) du loisir culturel;
- Un(e) représentant(e) préoccupé(e) par l'inclusion sociale;
- Un(e) représentant(e) issu(e) du milieu communautaire;
- Un(e) représentant(e) issu(e) du milieu de la santé et des services sociaux;
- Un(e) représentant(e) ayant une expertise en aménagement pour le plein air, accessibilité aux bâtiments, loisir sportif;
- Un(e) représentant(e) issu(e) du milieu des communications et de l'information destinées aux aînés;
- Un(e) représentant(e) aîné(e) citoyen(ne).

### **7.3- Berce du Caucase**

Le directeur général fait part d'une demande de l'OBV du Fleuve Saint-Jean concernant une aide financière afin de le soutenir pour poursuivre sa lutte contre la berce du Caucase.

Il est décidé de reporter la décision sur ce dossier et de sensibiliser les ministères à ce qu'ils contribuent à la lutte à l'éradication de la berce du Caucase dans la MRC de L'Islet et dans la Chaudière-Appalaches.

### **7.4- Création d'une coopérative d'hébergement : demande à la MRC de L'Islet pour devenir membre de soutien**

8767-09-21 **CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de soutenir le développement touristique sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** une démarche innovante de gestion en hébergement est en voie de réalisation et qu'elle pourrait devenir un élément de la signature écoresponsable de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le statut de membre de soutien vise à marquer un appui dans un projet qui répond à un besoin d'attractivité touristique visant à développer de nouveaux marchés pour notre région;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyée par M. André Simard et unanimement résolu que la MRC de L'Islet devienne membre de soutien de la coop d'hébergement.

### **7.5- Entente sur le projet «Signature innovation» de la MRC de L'Islet**

8768-09-21 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'autoriser le préfet à signer l'Entente sur le projet «Signature innovation» de la MRC de L'Islet.

## **7.6- Projet collectif d'aménagement d'arrêts bienveillants hivernaux pour la MRC de L'Islet**

8769-09-21	<b>CONSIDÉRANT</b>	la volonté de la MRC de soutenir la mise en place de projets visant à accroître l'attractivité de son territoire et l'amélioration de la qualité de vie de sa population;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	un projet de cette nature peut contribuer à dynamiser les cœurs de village pendant la saison froide et inciter les citoyens et visiteurs à parcourir et redécouvrir le territoire;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	ce projet pourrait être l'amorce d'une future réflexion sur notre façon de tirer avantage du potentiel de la saison hivernale dans notre MRC;
	<b>CONSIDÉRANT</b>	la volonté manifeste de municipalités à participer au projet d'arrêts bienveillants;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Normand Dubé et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec.

## **8- SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1- Entente relative à l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles des services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet**

Le directeur général fait le dépôt d'un projet d'entente de cinq municipalités qui souhaitent procéder à une délégation de compétence à la MRC pour une partie de la gestion de leur service incendie. L'Entente sera acheminée à toutes les municipalités de la MRC qui auront par la suite 60 jours pour adhérer à celle-ci.

### **8.2- Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale : dépôt d'une demande en lien avec l'entente relative à l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles des services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet**

8770-09-21	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	des municipalités de la MRC de L'Islet désirent présenter un projet visant la mise en commun de ressources pour l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles des services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M <sup>me</sup> Denise Deschênes et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none"><li>– d'accepter que la MRC de L'Islet soit responsable du projet;</li><li>– d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;</li><li>– d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide et au projet.</li></ul>

## 9- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 9.1- Révision du plan d'affectation des ressources

Le directeur général explique qu'une révision du plan d'affectation des ressources dans le cadre d'Accès entreprise Québec sera proposée en raison des difficultés à pourvoir le poste de conseiller(ère) aux entreprises en gestion de la comptabilité.

## 10- ADMINISTRATION

### 10.1- Rapport des dépenses autorisées du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

### 10.2- Ressources humaines

#### 10.2.1- Poste d'agent(e) de développement économique

8771-09-21 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu de nommer M<sup>me</sup> Carolanne April au poste d'agente de développement économique.

## 11- APPUI AUX DÉMARCHES POUR L'OBTENTION DE PLACES EN GARDERIE SUBVENTIONNÉES DE JOUR, DE SOIR ET DE NUIT AU MILIEU ÉDUCATIF À HORAIRE ATYPIQUE (MÉHA) LES NOCTAMBULES

8772-09-21

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre actuelle de service de garde de jour ne correspond pas à la demande, et ce, à court et à moyen terme;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un manque de places en garderie à contribution réduite dans la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un projet pilote de garderie à horaire atypique en cours actuellement dans la municipalité de Saint-Pamphile, dans l'ancien presbytère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement industriel de Saint-Pamphile (SODISPA), les entreprises privées, les municipalités du sud du territoire et la MRC de L'Islet ont contribué financièrement à l'aménagement du presbytère de Saint-Pamphile afin de rendre les locaux de la garderie à horaire atypique conformes à accueillir un service de garde atypique;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des parents qui travaillent sur des quarts de travail en alternance n'ont pas l'opportunité d'utiliser le service de garde à horaire atypique au même titre qu'un service de garde de jour à contribution réduite;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M<sup>me</sup> Céline Avoine et unanimement résolu que le préfet, M. René Laverdière, soit autorisé à signer la lettre d'appui originale que la SODISPA déposera au ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, afin :

- de lui démontrer le manque de places en service de garde dans la MRC;



- qu’il autorise le développement de places à contribution réduite de jour, de soir et de nuit pour que les familles aient accès à un service de garde en alternance et pour permettre ainsi de mieux faire connaître le projet du service de garde atypique qui est en développement;
- de faire savoir au ministre que les besoins sont criants en service de garde et qu’il existe un bâtiment adapté pour offrir ces services;
- de permettre à la région d’offrir un service de garde complémentaire au service de garde atypique en assouplissant certaines de ses réglementations comme certaines régions ont pu en bénéficier.

## **12- INTERNET HAUTE VITESSE : VOLET ÉCLAIR**

Le directeur général signale que la Fédération québécoise des municipalités et le gouvernement du Québec sollicitent la collaboration de la MRC afin qu’elle identifie les foyers n’ayant pas encore accès à la fibre optique. Cette démarche s’inscrit dans l’opération du gouvernement du Québec visant à assurer la couverture Internet haute vitesse à tous les foyers québécois d’ici octobre 2022. La MRC a fait des communications publiques et souhaité la collaboration des municipalités.

## **13- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet.

## **14- ÉVALUATION MUNICIPALE**

Aucun sujet.

## **15- COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet.

## **16- COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Il n’y a aucun compte rendu des comités présenté.

## **17- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n’est soumise aux membres du conseil.

## **18- AUTRES SUJETS**

### **18.1- Caution Office du tourisme**

L’Office du tourisme de la MRC de L’Islet a interpellé la MRC afin qu’elle examine la possibilité de se rendre caution des investissements que l’Office fera pour l’aménagement de ses futurs bureaux à Tourville.

Il est convenu de ne pas donner suite à la demande de l’Office.

## **18.2- Réunions de travail**

Il est convenu de planifier deux rencontres de travail du conseil :

- lundi 27 septembre 2021 à 19 heures (par visioconférence);
- mercredi 17 novembre 2021 à 19 heures (à la MRC), en remplacement de celle prévue le lundi 15 novembre.

## **18.3- Desserte d'Orléans à Saint-Jean-Port-Joli**

8773-09-21 Il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité de demander à Kéolys de remettre en fonction l'arrêt à Saint-Jean-Port-Joli sur les parcours d'Orléans Express.

## **19- PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le mardi 12 octobre 2021 à 19 h 30.

## **20- LEVÉE DE LA SESSION**

8774-09-21 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 30.

---

René Laverdière, préfet

---

Patrick Hamelin, sec.-trés.